

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Expancel 551 DE 40 d42

UFI : JWA1-50M4-A00S-NUX4

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation(s) particulière(s): Matériel de remplissage légers

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nouryon Pulp and Performance  
Chemicals AB  
SE 445 80 Bohus  
Suède

Téléphone : +4631587000  
Téléfax : +4631587400  
Adresse e-mail : psra.ppc@nouryon.com

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 570 679 211 (24 hours emergency response number)  
Worldwide use / 09 471 977 (Myrkytystietokeskus) Finland only / 020 99 60 00 (Kemikakuten) Sweden only / 0145 42 59 59 (ORFILA / INRS) France only / +86 532 838 890 90 (NRCC) China only-:  
Nouryon Emergency Response Centre: +31 570 679211  
Centre Antipoisons: 070 245 245

#### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Matières solides inflammables, 2, H228

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogramme

:



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H228

Matière solide inflammable.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P370 + P378

En cas d'incendie: utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

## 2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour l'appareil respiratoire.

Évaluation PBT et vPvB

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Substance pure/mélange : Mélange

#### Substance dangereuse

| Nom Chimique | PBT<br>vPvB<br>OEL | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH            | Classification<br>(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)  | Concentration<br>[%] |
|--------------|--------------------|--|--|----------------------|
| Isobutane    |                    | 75-28-5<br>200-857-2<br>01-2119485395-27 | Flam. Gas 1; H220<br>Press. Gas Compr. Gas; H280 | >= 10 - < 15         |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Retirer les habits contaminés.  
Laver la peau avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée

appropriés

Mousse

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie / Dangers spécifiques dus au produit chimique : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
On préviendra les risques d'inflammation suivis éventuellement de propagation de flamme ou d'explosions secondaires, en évitant que les poussières ne s'accumulent au niveau du sol ou des corniches.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Le chauffage peut provoquer une décomposition avec rejet de fumées toxiques.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Enlever toute source d'ignition.

Mesures d'urgence en cas de dispersion accidentelle : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage / Méthodes de confinement : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
Éviter la formation de poussière.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe d'explosibilité de poussière : St2

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Enlever toute source d'ignition.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Classe de stockage (Allemagne) : 4.1B, Substances solides inflammables

Température maximum de stockage: : 40 °C

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle             | Base   |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------------------|--------|
| Isobutane  | 75-28-5 | VLE 15 min                         | 980 ppm<br>2 370 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |
|            |         | STEL                               | 1 000 ppm                          | ACGIH  |

#### Autres limites d'exposition professionnelle

| Description | Type de valeur | Paramètres de contrôle | Base | Type d'exposition |
|-------------|----------------|------------------------|------|-------------------|
| Poussière   |                | 0,1 mg/m <sup>3</sup>  |      |                   |

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance    | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur                |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Expancel 551 DE 40 d42 | Travailleurs       | Inhalation         |                                | 0,1 mg/m <sup>3</sup> |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains  
Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : poudre

Couleur : blanc

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Non applicable

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : La substance ou le mélange est un solide inflammable dans la catégorie 2.

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

|   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible           |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | > 40 000 mg/m <sup>3</sup>      |
| Point d'éclair  | : | Non applicable                  |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible           |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible           |
| pH  | : | 3 - 10<br>(en dispersion)       |
| Viscosité   | : |                                 |
| Viscosité, dynamique  | : | Non applicable                  |
| Viscosité, cinématique  | : | Non applicable                  |
| Solubilité(s)   | : |                                 |
| Hydrosolubilité   | : | insoluble                       |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Solvant: Diméthylformamide      |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Donnée non disponible           |
| Pression de vapeur  | : | Non applicable                  |
| Densité relative  | : | 0,042                           |
| Densité   | : | 0,038 - 0,048 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité de vapeur relative  | : | Non applicable                  |
| Caractéristiques de la particule                                      | : |                                 |
| Taille des particules   | : | 5 - 100 µm                      |

## 9.2 Autres informations

|  |   |   |
|--|---|---|
| Explosifs                                    | : | Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Propriétés comburantes                       | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.  |
| Inflammabilité (liquides)                    | : | Non applicable  |
| Auto-inflammation                            | : | > 170 °C  |
| Indice de déflagration de la poussière (Kst) | : | 240 m.b./s  |

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Classe d'explosibilité de  
poussière : St2

Taux d'évaporation : Non applicable

Énergie minimale d'ignition : < 3 mJ

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Si le produit est entreposé à des températures au-dessus de 60°C, le rejet d'agent gonflant augmente avec un risque de mélanges d'air explosifs.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux : En cas d'incendie:  
Chlorure d'hydrogène  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

Décomposition thermique : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit:

Toxicité aiguë : Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation  
cutanée : Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires  
graves/irritation oculaire : Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou  
cutanée : Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des  
informations disponibles.  
Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des  
informations disponibles.

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger par aspiration : Non classé sur la base des informations disponibles.

## Résultat du test

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

Danger par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Informations sur le produit:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## 12.1 Toxicité

### Résultat du test

Toxicité pour les poissons : CL50: > 5 000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Informations sur le produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

### Composants:

#### Isobutane

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Informations sur le produit:

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

### Composants:

#### Isobutane

Bioaccumulation : Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Informations sur le produit:

Mobilité : immobile

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

### Composants:

#### Isobutane

Mobilité : Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Informations sur le produit:

Évaluation PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants:

#### Isobutane

Évaluation PBT et vPvB : La substance n'est pas considérée comme un PBT (Persistant, Bioaccumulant, Toxique)  
La substance n'est pas considérée comme un vPvB (très Persistant ou très Bioaccumulant)

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

## 12.7 Autres effets néfastes

### Informations sur le produit:

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Donnée non disponible

### Composants:

#### Isobutane

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si la matière est incinérée, des fumées dangereuses se forment.

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Chlorure d'hydrogène gazeux

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.

---

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

**ADN** : UN 1325  
**ADR** : UN 1325  
**RID** : UN 1325  
**IMDG-Code** : UN 1325  
**IATA-DGR** : UN 1325

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADN** : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Alcanes en C4-C8)  
**ADR** : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Alcanes en C4-C8)  
**RID** : SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(Alcanes en C4-C8)  
**IMDG-Code** : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S.  
(Alcanes en C4-C8)  
**IATA-DGR** : Flammable solid, organic, n.o.s.  
(Alcanes en C4-C8)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 4.1  
**ADR** : 4.1  
**RID** : 4.1  
**IMDG-Code** : 4.1  
**IATA-DGR** : 4.1

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40  
Étiquettes : 4.1  
Code de restriction en tunnels : (E)  
**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 40

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Étiquettes : 4.1

## **IMDG-Code**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 4.1  
EmS Code : F-A, S-G

## **IATA-DGR**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 449  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 446  
Instruction d' emballage (LQ) : Y443  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 4.1

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG-Code**

Polluant marin : non

#### **IATA-DGR**

Dangereux pour l'environnement : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

# Expancel 551 DE 40 d42

Version 1

Date de révision 19.01.2021

Date d'impression 08.03.2021

BE / FR

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 11 %

## État actuel de notification

TCSI : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
TSCA : OUI. Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)  
AICS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
DSL : OUI. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS  
ENCS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
ISHL : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
KECI : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
PICCS : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
IECSC : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire  
NZIoC : OUI. Listé ou en conformité avec l'inventaire

Pour l'explication des abréviations, voir chapitre 16.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Isobutane : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H228 : Matière solide inflammable.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Procédure de classification:

Matières solides inflammables, 2, H228, Sur la base de données d'essai.

### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques

industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Eka®, Expancel®, Kromasil®, Levasil® are trademarks of the company publishing this SDS.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.